# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Lunéville

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ....15

Nombre de conseillers en exercice :.......40

Date de convocation : 27 novembre 2024

## DELIBERATION

### **COMITE DE POLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 27/11/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence: Philippe DANIEL, Président.

#### **Etaient présents:**

Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Laurie PERISSE, Gérard RITZ, Evelyne SASSETTI, Christophe SONREL, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

<u>Mandat de procuration</u>: Jean-Claude BAZIN à Philippe ARNOULD, Fabrice BOYER à Jacques LAVOIL, Pierre-Jean COURBEY à Rose-Marie FALQUE, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ <u>Absents</u>: Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Christian GEX, Linda KWIECIEN <u>Secrétaire de séance</u>: Monsieur Philippe COLIN

### <u>Délibération 2024 056</u> ADMINISTRATION GENERALE Approbation du PV du comité de pôle du 30/10/2024

| Conseillers<br>présents | Suffrages<br>exprimés<br>avec<br>pouvoir | Pour | Contre | LUnctontion | Non<br>participant |
|-------------------------|--|------|--------|-------------|--------------------|
| 21                      | 5  | 26   | o      | 0           | 0                  |

#### Procès-Verbal en annexe

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2024 à l'approbation des membres du comité. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant approbation définitive.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

• APPROUVE le procès-verbal du 30 octobre 2024

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme, Affiché le 6 décembre 2024 Philippe DANIEL, Président.

